



PLAN D' ACTIONS INITIAL : 10 ambitions communes

Ce plan d'actions émane des réflexions partagées des entreprises locales, réunies en septembre 2023 pour co-construire la candidature au label. Il instaure une dimension collective complémentaire aux accompagnements individuels pouvant être engagés dans le cadre de la démarche.

Ce plan d'actions est par ailleurs évolutif en fonction des attentes des industriels, des discussions avec les partenaires impliqués et des opportunités qui pourraient émerger sur la période 2023-2027.



APPROCHE GÉNÉRALE	
1	Création d'un club des industriels dans l'objectif de fédérer les entreprises et faire émerger des dynamiques collectives.
INNOVATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
2	Créer des synergies avec les pôles d'expertise et d'innovation du Grand Ouest notamment en matière d'industrie du futur (<i>visite de plateaux techniques, partage de pratiques, veille technologique...</i>).
3	Faciliter la mise en œuvre de l'industrie verte : <i>décryptage</i> → <i>études de faisabilité</i> → <i>ingénierie technique et financière</i> → <i>concrétisation des projets</i> .
4	Expérimentation de la solution « Se fournir en Pays de la Loire » , outil de coopération inter-entreprises permettant la mutualisation et la recherche de partenaires économiques de proximité (<i>fournisseurs, sous-traitant...</i>).
COMPÉTENCES	
5	Travailler à l'attractivité des métiers industriels par : la création d'un trombinoscope des industries locales, d'un kit d'accueil pour les portes ouvertes et d'outils d'information et d'intégration internes des nouveaux collaborateurs.
6	Démultiplier les liens écoles-entreprises afin de favoriser l'interconnaissance, mettre en œuvre des actions concrètes (<i>ex : témoignages des industriels dans les écoles, immersion en entreprise du public scolaire...</i>).
7	Création d'une mallette d'accueil des cadres et nouveaux salariés , valorisant les atouts du territoires et dont la promotion serait assurée lors de salons nationaux dédiés à l'emploi et à l'industrie.
8	Développer un programme de formations courtes pour les responsables RH (<i>adaptation aux nouveaux modes de gestions RH, aux nouvelles attentes des salariés et nouvelles formes d'organisation du travail</i>).
FONCIER	
9	Conforter l'attractivité foncière et faciliter le développement des industries locales et l'implantation de nouveaux projets industriels.
10	Renforcer l'accueil, l'ancrage et l'image des entreprises sur les zones d'activités , et dans le respect des principes de RSE et de sobriété foncière.